

Présentation :

- Les Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS) accueillent des élèves en situation de handicap ou porteurs de déficiences cognitives.
- L'ULIS apporte un travail de soutien par rapport aux activités en cohérence avec l'objectif du projet personnalisé de l'élève.
- L'orientation des élèves en ULIS se fait à la suite d'une décision de la commission de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).



Lycée Ferdinand Buisson
21 boulevard Edgar Kofler
38500 VOIRON



Lycée Hector Berlioz
Place de l'Europe
38260 LA COTE ST ANDRÉ



Lycée La Saulaie
Avenue de la Saulaie
38160 SAINT MARCELLIN

DISPOSITIF U.L.I.S lycée Unité Localisée d'Inclusion Scolaire

Réseau
centre Isère



« Loi du 11 février 2005 : pour
l'égalité des chances, la
participation et la citoyenneté des
personnes handicapées »



L'U.L.I.S lycée Unité Localisée d'Inclusion Scolaire

Les objectifs :

Les objectifs de la scolarisation des élèves d'U.L.I.S lycée sont :

- L'obtention du CAP ou l'acquisition de compétences professionnelles correspondant à la filière choisie.
- L'acquisition d'un niveau d'autonomie suffisant pour permettre une insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Capacité d'accueil :

2 élèves par section.

La formation :

La formation de l'élève est construite en fonction de ses compétences et de ses besoins sur une durée de deux ou trois ans.

Le dispositif est chargé de créer les conditions les plus favorables possibles pour lui permettre de mener à bien sa scolarité et de bénéficier de l'accompagnement d'Auxiliaire de Vie Scolaire.

Aptitudes :

Les élèves doivent être capables d'assumer les contraintes et exigences minimales de comportement qu'implique la vie au lycée et disposer d'une capacité de communication compatible avec les enseignements scolaires, les situations de vie d'éducation collectives.

Champs professionnels proposés :

Lycée Ferdinand Buisson :

- CAP maintenance de bâtiments de collectivités
- CAP maçon
- CAP peintre applicateur de revêtements

Lycée Hector Berlioz :

- CAP peintre applicateur de revêtements
- CAP menuisier fabricant
- CAP serrurier métallier
- CAP installateur thermique
- CAP employé de vente spécialisé produits d'équipement courant

Lycée La Saulaie :

- CAP préparation et réalisation d'ouvrages électriques
- CAP employé de commerce multi-spécialités

U.L.I.S lycée Unité Localisée d'Inclusion Scolaire

De quoi s'agit-il ?

L'Ulis est un dispositif collectif de scolarisation en milieu ordinaire destiné à assurer la continuité de la scolarisation au lycée professionnel d'élèves handicapés relevant de Troubles Importants des Fonctions Cognitives. C'est un dispositif qui accompagne un parcours fondé sur un projet personnalisé de scolarisation. Il offre des démarches pédagogiques adaptées voire de soutien, en étroite relation avec les services de soin et d'accompagnement éducatif (S.E.S.S.A.D.), si le jeune en relève.

A qui s'adresse l'Ulis lycée ?

Ce dispositif répond à des besoins particuliers d'élèves en situation de handicap ou de maladie invalidante. Les élèves de l'Ulis sont cependant avant tout des lycéens, ils sont à même de se soumettre aux obligations définies par le règlement intérieur de l'établissement. Les élèves de l'Ulis Lycée disposent d'une première expérience pré-professionnelle positive (stage en milieu professionnel) pour intégrer un lycée professionnel.

Comment fonctionne l'Ulis lycée ?

C'est un dispositif dont le fonctionnement s'inscrit dans le projet d'établissement. L'Ulis « offre aux élèves la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque leurs acquis sont très réduits ».

Ce dispositif implique une alternance entre des phases de regroupement avec d'autres élèves relevant de l'Ulis et des phases de participation aux cours dans des classes ordinaires et lieux d'apprentissage professionnel ordinaires de l'établissement ou d'établissements extérieurs.

Les modalités de participation aux activités des classes ordinaires sont adaptées au Projet Personnalisé de Scolarisation de chaque jeune.

Qui enseigne auprès des élèves de l'Ulis lycée ?

Un enseignant du second degré est chargé de la coordination du dispositif et d'une partie des enseignements. Des enseignants du lycée, spécialisés ou non, dispensent certains enseignements auprès des jeunes de l'Ulis au sein des classes ordinaires.

Quels contenus d'enseignement ?

Selon le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) de l'élève et le moment de son arrivée au sein du dispositif, le parcours scolaire en Ulis Lycée pourra durer entre deux et quatre ans.

Le PPS est révisé annuellement dans le cadre de l'Équipe de Suivi de la Scolarisation.

Les contenus d'enseignement sont définis :

- sur la base du socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
- en tenant compte des acquis de chaque jeune,
- en respectant les référentiels d'enseignement en lycée professionnel (enseignements généraux et enseignements professionnels).

Les modalités d'adaptation pédagogique visent à rendre ces contenus d'enseignement accessibles.

Quels parcours après l'Ulis lycée ?

- Poursuite de la formation professionnelle (vers le CAP ou le baccalauréat professionnel) :
 - En lycée professionnel
 - En centre de formation professionnelle
- Accès à l'emploi :
 - Dans le milieu ordinaire (en contrat d'apprentissage ou en emploi direct, éventuellement en entreprise adaptée)
 - En milieu adapté ou protégé

Les modalités de poursuite de la formation sont étudiées en Équipe de Suivi de la Scolarisation/Formation, en tenant compte du projet, des besoins et des possibilités de chaque jeune.